

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD154

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CD|94 de M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

À la première phrase, après le mot :

« minières »,

insérer les mots :

« dans un standard ouvert librement réutilisable et exploitable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.